



## Pension alimentaire avec école privée

Par **isabelle**, le **19/02/2009** à **11:50**

ma fille vit chez son père; depuis septembre elle va à l'école privée (+ cantine le midi). Mon ex mari veut que je règle à part la pension alimentaire (150€ déclaré) de l'école privée (119€ par mois)+ les autres frais (dentiste, lunette que l'on divise par deux) . Est ce normal? ou dois-je intégrer l'école privée sur la pension??

de plus j'ai la possibilité qu'elle soit dans une bonne école non privée chez moi?

Mais mon ex étant très papa poule il n'est pas près de vouloir se "séparer" de sa fille! Que puis je faire?

Par **superve**, le **19/02/2009** à **17:30**

Bonjour

La réponse à votre question dépend des termes employés par le juge sur le jugement de divorce ou l'ordonnance de non conciliation.

bien cordialement.